LE COMMISSAIRE À LA SANTÉ ET AU BIEN-ÊTRE

INFO-PERFORMANCE

Bulletin n° 11 – Juin 2015
csbe.gouv.qc.ca

Dans ce numéro

Le soutien aux personnes ayant des limitations dans leurs activités quotidiennes

PRÉVALENCE DES LIMITATIONS DANS LES ACTIVITÉS QUOTIDIENNES

Pour la première fois en 2014, l'enquête du Commonwealth Fund portait spécifiquement sur les adultes plus âgés et comportait une section sur leurs limitations pour réaliser les activités de la vie quotidienne.

L'étude montre qu'au Québec, 25 % des personnes âgées de 65 ans et plus indiquent avoir des limitations dans leurs activités quotidiennes (22 % sont assez limitées et 3 % sont grandement limitées dans leurs activités). Ces résultats concordent avec ceux de l'enquête québécoise sur les limitations d'activités de l'Institut de la statistique du Québec (2010), qui indique que 26 % des personnes de 65 ans et plus ont des incapacités modérées ou graves. Ainsi, de nos jours, ce serait près de 350 000 Québécois âgés de 65 ans et plus qui auraient de la difficulté à réaliser des activités de la vie quotidienne.

Comparativement aux autres provinces et pays participant à l'enquête du Commonwealth Fund, ce résultat est assez élevé. En effet, en Ontario, seulement 16 % des personnes de 65 ans et plus indiquent avoir des limitations dans leurs activités quotidiennes. Seules l'Allemagne et la France ont une proportion de personnes ayant des limitations plus élevée que celle du Québec (figure 1).

Comme on peut s'y attendre, les limitations dans les activités quotidiennes sont fortement reliées à l'âge. Ainsi, il y a trois fois plus de personnes qui sont grandement limitées dans leurs activités quotidiennes chez les personnes de 75 ans et plus que chez les personnes de 65 à 74 ans (4,9 % contre 1,5 %). On note également que la prévalence des grandes limitations est plus élevée chez les femmes que chez les hommes (4,4 % contre 1,2 %).

Figure 1 Proportion des personnes de 65 ans et plus qui indiquent avoir des limitations dans leurs activités quotidiennes

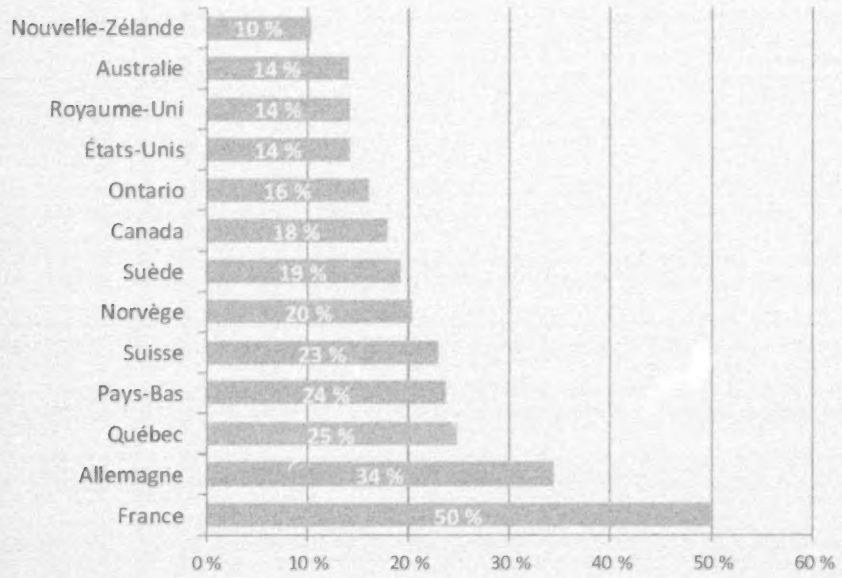

Référence : Enquête internationale du Commonwealth Fund de 2014

QUESTION DE L'ÉTUDE SUR LES LIMITATIONS DANS LES ACTIVITÉS QUOTIDIENNES

Pour mesurer la limitation dans les activités quotidiennes, la question posée aux répondants dans cette étude était la suivante :

« Dans quelle mesure êtes-vous limité(e) dans les activités que les gens font habituellement, comme se nourrir, se mettre au lit et se lever, s'asseoir ou se lever d'une chaise ou d'un fauteuil, s'habiller et se déshabiller, ou prendre un bain? Diriez-vous que vous êtes grandement limité(e), assez limité(e) ou nullement limité(e) dans l'une ou l'autre de ces activités?

Cette question était posée uniquement aux personnes âgées de 65 ans et plus.

LE COMMISSAIRE À LA SANTÉ ET AU BIEN-ÊTRE

INFO-PERFORMANCE

Bulletin n° 11 – Juin 2015
csbe.gouv.qc.ca

SOUTIEN DES PERSONNES AYANT DES LIMITATIONS

Sur l'ensemble des personnes qui ont de la difficulté à réaliser certaines activités de la vie quotidienne, 8 % reçoivent une aide rémunérée, 30 %, une aide non rémunérée de la part de parents ou amis et 62 % n'en reçoivent aucune (figure 2).

Ainsi, près des deux tiers des personnes ayant des limitations dans les activités de la vie quotidienne ne reçoivent pas d'aide et, pour la minorité qui en reçoit, c'est en grande majorité les familles qui assurent un soutien à leurs proches. Comme ailleurs, les familles québécoises jouent donc un rôle prépondérant dans le soutien aux personnes ayant des limitations dans leurs activités.

Les résultats du Québec se comparent à ceux du Canada, mais sont moins favorables qu'en Ontario et surtout que dans certains pays comme l'Australie ou le Royaume-Uni, où plus de 60 % des personnes ayant des limitations reçoivent de l'aide (rémunérée ou de la part de parents ou amis).

AIDANTS NATURELS

Au Québec, 14 % des répondants âgés de 55 ans et plus offrent des soins ou une assistance au moins une fois par semaine à une personne ayant des problèmes liés à l'âge, une maladie chronique ou une incapacité. C'est l'un des pourcentages les plus faibles parmi l'ensemble des pays. En Ontario, ce pourcentage atteint 20 % et, dans les pays du nord de l'Europe, il varie de 24 % à 33 % (figure 3).

Les aidants naturels sont le plus souvent des femmes. En effet, chez les répondants du Québec, la proportion des personnes de 55 ans et plus qui offrent des soins ou une assistance est deux fois plus élevée chez les femmes que chez les hommes (18,2 % contre 9,3 %). Finalement, parmi les personnes qui offrent des soins, 60 % offrent moins de 10 heures par semaine, 13 %, de 10 à 20 heures et 27 %, 20 heures et plus.

Figure 2 Proportion des personnes de 65 ans et plus ayant des limitations dans leurs activités quotidiennes qui reçoivent de l'aide

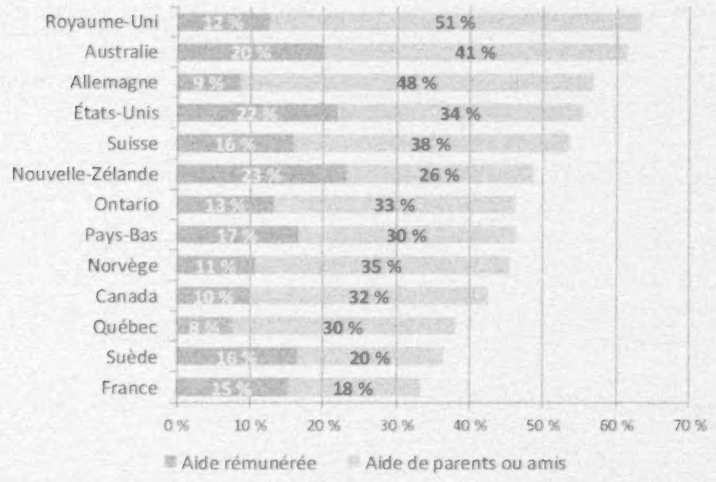

Figure 3 Proportion des personnes de 55 ans et plus qui offrent des soins ou une assistance à une personne ayant une incapacité

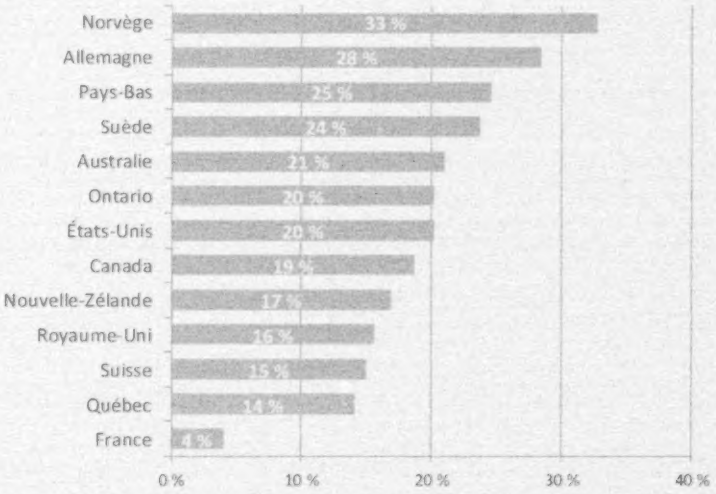

Référence : Enquête internationale du Commonwealth Fund de 2014

LES ENQUÊTES DU COMMONWEALTH FUND

Depuis 2008, le Commissaire à la santé et au bien-être collabore avec le Commonwealth Fund dans le cadre d'une enquête internationale sur les politiques de santé réalisée dans une dizaine de pays, dont le Canada et les États-Unis. L'objectif de cette enquête est d'évaluer la perception de la population et des médecins sur le système de santé et la qualité des soins offerts.

Les données présentées dans ce document proviennent de l'enquête de 2014 du Commonwealth Fund.

Plus d'information >

LA MISSION DU COMMISSAIRE

La mission du Commissaire à la santé et au bien-être consiste à apporter un éclairage pertinent au débat public et à la prise de décision gouvernementale dans le but de contribuer à l'amélioration de l'état de santé et de bien-être des Québécoises et Québécois.

Chaque année, le Commissaire publie un rapport d'appréciation de la performance du système de santé et de services sociaux.

Commissaire à la santé et au bien-être
Québec